

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**ESPACES PUBLICS**

**ABONDEMENT DU FONDS  
D'INITIATIVE COMMUNALE  
CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA  
MÉTROPOLE DE LYON**

Délibération : **09.2015.057**

Transmis en préfecture le :

**28 septembre 2015**

Séance du : **22 septembre 2015**

Compte-rendu affiché le **29 septembre 2015**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **15 septembre 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE (à partir du point 8), Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX (à partir du point 4), Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAUT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO (à partir du point 10), Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX (à partir du point 2), Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT (à partir du point 6)

**Membres absents excusés à la séance**

Jean-Christian DARNE (jusqu'au point 7), Odette BONTOUX (jusqu'au point 3), Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO (jusqu'au point 9), Evan CHEDAILLE, Catherine ALBERT-PERROT (jusqu'au point 5)

**Pouvoirs**

Jean-Christian DARNE à Roland CRIMIER (jusqu'au point 7), Odette BONTOUX à Mohamed GUOUGUENI (jusqu'au point 3), Anne-Marie JANAS à Serge BALTER, Aurélien CALLIGARO à Stéphanie PATAUD (jusqu'au point 9), Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

**RAPPORTEUR : Madame Maryse JOBERT-FIORE**

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent à une commune membre d'une communauté urbaine de verser à cette dernière un fond de concours de montant équivalent. Chaque année, la Communauté Urbaine de Lyon proposait aux communes membres d'utiliser librement pour les travaux de voirie le Fond d'Initiative Communale (F.I.C). Aussi, dans ce cadre-là et ce depuis 2008, la Ville abondait le FIC communautaire.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole de Lyon a été créée; il s'agit d'une collectivité territoriale à part entière qui dispose d'un statut particulier tel que défini dans la loi du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles clarifiant notamment l'exercice des compétences au niveau local.

Aussi, cette année, la Ville a souhaité abonder le FIC dans le cadre métropolitain en vue d'accompagner ses travaux par des interventions sur des opérations connexes à ceux qu'elle réalise dans une logique de cohérence d'aménagement.

En 2015, les opérations suivantes sont envisagées :

- création d'un trottoir rue Francisque Darcieux en vue de réaliser la continuité des cheminements piétons;
- reprise des trottoirs chemin de Lorette;
- reprise d'îlots au niveau du carrefour de la chapelle de Lorette;
- matérialisation d'un stationnement unilatéral alterné avenue des Pépinières.

Aussi, la Ville propose de compléter le FIC à hauteur de 26 500 €.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'abondement du Fonds d'Initiative Communale pour un montant de 26 500 €;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au versement d'un fond de concours par la Commune à la Métropole de Lyon.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Maryse JOBERT-FIORE ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



### **Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET

### **Liste des élus ayant voté CONTRE**

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

### **Liste des élus s'étant ABSTENUS**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--